

collections ; il fait aussi paraître chaque année plusieurs volumes de coutumes des diverses parties du pays."

" Aux Etats-Unis, on a fait des efforts immenses pour augmenter les collections des documents historiques. Les Américains semblent mettre plus de soin que nous à se procurer des manuscrits qui concernent spécialement le Canada. En effet la législature de l'Etat de New-York n'a-telle pas traduit et imprimé des documents dont nous avons des copies originales depuis plus de 20 ans, fait qui n'est pas à notre honneur et que je regrette de constater. L'exemple de l'Etat de New-York, a été suivi par plusieurs autres Etats."

L'Allemagne n'est pas, non plus, restée en arrière, à ce sujet, des autres nations que nous venons de mentionner. Chaque Etat qui forme aujourd'hui partie de l'empire d'Allemagne a ses archives particulières qui sont sous la direction d'un conservateur, lequel, de temps à autre, rend public, par l'impression, le résultat de ses travaux, et cet ordre de chose remonte à plus de vingt-cinq ans.

" Mais il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour chercher des précédents," écrit encore M. Turcotte. " La Nouvelle-Ecosse nous en offre un, digne d'être imité. En 1857 la législature, sur motion de M. Howe, décida de faire une collection des annales historiques de cette province, et le résultat a été la réunion, en 1864, de 200 volumes de manuscrits que l'on a classés et catalogués, et d'un volume imprimé qui contient les pièces les plus précieuses. Ce volume a paru en 1869. 1

1 Ces travaux de transcription, de classification et d'impression ont coûté au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la somme de \$14,000.